

DECISION DU PRESIDENT
2024DECISION135

Objet : Devis pour le déploiement d'un nouvel outil de sauvegarde.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis avec la société OCI Athéo : 9B impasse de la Hache – 44470 CARQUEFOU, pour le déploiement d'un nouvel outil de sauvegarde,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis avec la société OCI Athéo : 9B impasse de la Hache – 44470 CARQUEFOU, pour le déploiement d'un nouvel outil de sauvegarde, pour une durée de 3 ans avec un début de contrat au 01/02/2025, pour un montant de 17 928 € HT soit 21 513,60 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 7 novembre 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.